

BILAN DU GARANT

Projet de centre de traitement
des déchets ménagers à
Romainville/Bobigny (93)

Concertation

« post concertation »

Décembre 2017 – novembre 2018

Jacques ROUDIER

Désigné par la Commission nationale
du débat public

Le 27 novembre 2018

SOMMAIRE

| | |
|---|----|
| Introduction | 4 |
| I. le projet et son contexte | 5 |
| I.1 Le Syctom, maître d'ouvrage du projet | 5 |
| I.2 Rappel de la situation actuelle..... | 5 |
| I.3 Les décisions prises par le maître d'ouvrage à l'issue de la concertation préalable | 6 |
| I.3.1 La consistance du projet..... | 6 |
| I.3.2 Les engagements sur la poursuite du processus de concertation | 7 |
| II. L'intervention du garant | 9 |
| II.1 Les actions du garant | 9 |
| II.2 Le comité de suivi du projet | 9 |
| III. Les modalités de la concertation | 10 |
| III.1 Le cadre de la concertation | 10 |
| III.1.1 Le calendrier de la concertation | 10 |
| III.1.2 Les contraintes juridiques | 11 |
| III.1.3 Le périmètre de la concertation | 11 |
| III.2 Les campagnes de communication..... | 11 |
| III.3 Le site internet de la concertation | 11 |
| III.4 Les rencontres de terrain..... | 12 |
| III.5 Le Groupe citoyen | 13 |
| III.5.1 Sa mise en place et sa composition | 13 |
| III.5.2 Les actions conduites en 2018 | 14 |
| IV. Les principaux éléments abordés au cours de la concertation | 15 |
| IV.1 La consistance et l'opportunité du projet..... | 15 |
| IV.2 Les prescriptions du cahier des charges de l'appel d'offre | 15 |
| IV.2.1 Prescriptions environnementales..... | 15 |
| IV.2.2 Prescriptions architecturales..... | 16 |
| IV.2.3 Prescriptions particulières pour la période de travaux | 16 |
| IV.3 L'accompagnement du projet..... | 16 |
| IV.3.1 L'ouverture du site au public | 16 |
| IV.3.2 La sensibilisation aux gestes de tri | 17 |
| IV.4 Une synthèse des opinions exprimées | 17 |
| V. Les recommandations du garant | 18 |

INTRODUCTION

Le projet porté par le Sycdom de reconstruction du centre de traitement des déchets ménagers à Romainville/Bobigny (93), a fait l'objet d'une concertation préalable avec garant, entre le 4 juillet et le 13 novembre 2017.

J'ai été le garant de cette concertation, nommé par la Commission Nationale du débat public, et j'ai présenté le bilan de cette concertation préalable devant la Commission le 6 décembre 2017.

Dans les décisions qu'elle a prises à cette même date, la CNDP a donné acte au garant de son bilan de la concertation préalable et m'a désigné comme « garant chargé de veiller à la bonne information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique », en demandant l'établissement d'un rapport annuel.

Le présent document, établi par le garant, constitue le premier bilan annuel de cette concertation « post concertation préalable », pour la période allant de décembre 2017 à novembre 2018.

I. LE PROJET ET SON CONTEXTE

I.1 Le Syctom, maître d'ouvrage du projet

Le Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers, est un établissement public, qui regroupe 84 communes de Paris et de la proche couronne représentant 5,7 millions d'habitants. Il traite et valorise, pour le compte de ses membres, les déchets collectés sur leurs territoires.

Le Syctom n'a pas de compétences en matière de collecte qui, depuis la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), relève des dix établissements publics territoriaux (EPT), créés au 1er janvier 2016, ainsi que de la ville de Paris et la Communauté d'agglomération Versailles Grand parc. Le Syctom intervient en aval, sur le traitement des déchets collectés, même s'il met en œuvre une politique d'incitation et d'accompagnement des actions des EPT en matière d'amélioration de la collecte.

En 2016, le Syctom a reçu 2,3 millions de tonnes de déchets dans ses installations de tri et de traitement, ce qui en fait l'entité française la plus importante dans son activité et une des toutes premières d'Europe.

I.2 Rappel de la situation actuelle

Il existe sur le site de Romainville des installations de traitement des déchets ménagers depuis 1889. Elles ont connu de nombreuses transformations et ont même comporté, de 1906 à 1969, des installations d'incinération. Le centre de tri des collectes sélectives multi matériaux a été construit, dans sa version initiale, en 1993. Les travaux les plus récents sont intervenus en 2015, avec la rénovation de la chaîne de tri.

Le centre de Romainville comporte plusieurs installations aux fonctions distinctes :

- un **centre de tri des produits des collectes sélectives** (multi matériaux : papiers et cartons, emballages plastiques, emballages métalliques) pouvant réceptionner 45 000 tonnes par an de déchets issus de collectes sélectives (42 600 tonnes réceptionnées en 2016) ;
- un **centre de transfert des ordures ménagères résiduelles** (OMR), pouvant recevoir jusqu'à 400 000 tonnes d'ordures ménagères par an (373 000 tonnes réceptionnés en 2016) ;
- une **déchèterie**, accessible gratuitement aux particuliers résidant sur le territoire du Syctom et qui a réceptionné 6 500 tonnes en 2016.

Ce sont donc près de 20% des quantités traitées par le Syctom qui transitent par le centre de Romainville. Le bassin versant qui l'alimente est constitué par :

- 9 communes de Seine-Saint-Denis¹ et toute ou partie des arrondissements de l'est de Paris pour le centre de tri, soit 1 260 406 habitants en 2015 ;
- 17 communes de Seine-Saint-Denis² et tout ou partie des 19ème et 20ème arrondissements de Paris pour le centre de transfert, soit 1 345 674 habitants en 2015.

¹ Bagnolet, Bobigny, Bondy, Le Pré-Saint-Gervais, Les Lilas, Montreuil, Noisy-le-Sec, Pantin et Romainville.

² Aulnay-sous-Bois, Bagnolet, Bobigny, Bondy, Drancy, Le Blanc-Mesnil, Le Bourget, Les Lilas, Les-Pavillons-sous-Bois, Le Pré-Saint-Gervais, Le Raincy, Montreuil, Noisy-le-Sec, Pantin, Romainville, Rosny-Sous-Bois et Villemomble, appartenant aux trois Etablissements Publics Territoriaux de la métropole du Grand Paris que sont Est Ensemble, Paris Terres d'Envol et Grand Paris Grand Est.

L'ancienneté et la vétusté des installations de Romainville comme l'évolution des besoins posent au Sycotom la question de sa **transformation pour les quarante ans qui viennent**.

Le Sycotom développe son projet de rénovation complète du centre de Romainville avec les objectifs suivants :

- répondre aux besoins de traitement des déchets ménagers du quart nord-est francilien, dans une logique d'installation de proximité, de réduction de l'impact écologique et d'économie circulaire ;
- s'inscrire dans l'évolution réglementaire, et notamment dans l'objectif de la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) de diminution de 50 % du volume des déchets mis en décharge à l'horizon 2025 et de généralisation du tri à la source des biodéchets ;
- assurer l'intégration urbaine et architecturale du centre dans son environnement en pleine mutation.

I.3 Les décisions prises par le maître d'ouvrage à l'issue de la concertation préalable

A l'issue de la concertation préalable, le Comité syndical, instance décisionnelle du Sycotom où siègent toutes les collectivités membres, a confirmé, dans sa séance du 21 décembre 2017, son intention de poursuivre le projet et a arrêté, un certain nombre de décisions portant sur :

- la consistance technique du projet ;
- les modalités de poursuite de l'information et de la concertation avec le public et les parties prenantes.

I.3.1 La consistance du projet

Les dispositions projetées comporteraient plusieurs installations permettant de traiter différentes catégories de déchets ménagers dont, dans la version initiale objet de la concertation préalable, trois solutions pour le traitement des ordures ménagères :

- solution 1 de « modernisation du site » : les installations seraient conçues pour permettre la réception et le transfert des OMR ;
- solution 2 de « optimisation de la logistique » : les installations permettraient aussi la préparation d'une partie du flux d'OMR, leur conditionnement et la constitution d'un stock tampon avant transfert ;
- solution 3 de « traitement partiel sur place » : les installations comporteraient la production, à partir d'une partie des flux d'OMR, de combustibles solides de récupération (CSR) et l'implantation d'une chaufferie CSR sur le site, destinée à couvrir partiellement les besoins énergétiques locaux, en appoint d'une future géothermie à l'étude.

Au-delà des échanges prolongés sur l'opportunité du projet, au regard de l'évolution estimée des quantités de déchets ménagers à traiter, les échanges durant la concertation préalable ont également porté sur le choix à faire entre ces trois solutions.

Pour l'éclairer, le Sycotom a organisé, le 8 décembre 2017, une visite d'installations de séchage des OMR analogues, sur le site de Frog Island (GB), visite à laquelle ont participé des membres du Comité de suivi (cf. II.2.), élus locaux, représentants d'associations, représentants du personnel, ainsi que le garant.

Le Comité syndical, au vu notamment des apports de la concertation préalable, a porté son choix, lors de sa réunion du 21 décembre 2017, sur la solution 2.

L'encadré qui suit résume les caractéristiques du projet dont le Sycotom poursuit le développement.

Les caractéristiques essentielles du projet objet de la concertation

- * Un **centre de tri des collectes sélectives**, dont la capacité passerait de 45 000 tonnes à 60 000 tonnes.
- * Une **déchèterie**, dont la capacité serait portée à 15 000 tonnes et qui serait accompagnée d'une **ressourcerie**.
- * Une installation d'**accueil et de préparation des biodéchets**, d'une capacité de 40 000 tonnes.
- * Une installation pour les **ordures ménagères résiduelles** (OMR), d'une capacité 350 000 tonnes, comportant des installations de séchage naturel d'une grande partie des flux avant mise en balle et une capacité de stockage tampon de l'ordre de 10 000 tonnes sur le site.

Dans tous les cas, la majorité des flux sortant du site de Romainville ferait l'objet d'un **acheminement par voie fluviale**.

L'estimation du coût du projet présenté à la concertation se situait dans une fourchette entre 260 et 290 M€ HT (bâtiments, infrastructures et procédés de traitement inclus) ; il a été réévalué par le maître d'ouvrage, à 350 M€, pour tenir compte du coût des éléments nouveaux intégrés au terme de la concertation préalable, notamment la couverture du chemin de halage actée par le Sycotom afin de sécuriser ses usagers et les dispositions d'intégration urbaine évoqués avec les acteurs du territoire.

Le nombre d'emplois permanents sur le site serait de 164 emplois, contre 119 actuellement.

I.3.2 Les engagements sur la poursuite du processus de concertation

Pour la poursuite de la concertation avec le public demandée par le code de l'environnement et faisant l'objet d'un accompagnement par un garant désigné par la CNDP, le Comité syndical du Sycotom a retenu :

- le maintien du comité de suivi ;
- le maintien du site internet ;
- la mise en place d'un Groupe citoyens ;
- le maintien du dispositif général de communication.

Il a également précisé que ce dispositif de concertation devra s'inscrire « dans le respect de la procédure de consultation des entreprises, des procédures administratives et de la sécurisation juridique du projet ».

II. L'INTERVENTION DU GARANT

II.1 Les actions du garant

J'ai rempli cette mission de garant de la concertation conduite par le Syctom en conservant la même attitude de témoin actif, jouant un rôle d'incitateur à l'égard du maître de d'ouvrage chaque fois que je l'estimais nécessaire, et un rôle de recours à la disposition des parties prenantes chaque fois qu'elles le souhaitaient. A ce titre, j'ai maintenu l'adresse électronique spécifique³, que j'avais mise en place lors de la concertation préalable.

L'architecture générale du dispositif de concertation, les thèmes abordés dans les diverses manifestations et leurs modalités d'organisation ont été discutés au préalable avec le maître d'ouvrage et ses conseils, avec lesquels j'ai eu des échanges réguliers, et ont reçu mon accord.

J'ai suivi, en particulier, avec attention les travaux du Groupe citoyens (cf. III.5).

Dès lors qu'un certain nombre de manifestations sur le terrain ont été prévues dans le cadre de la concertation (cf. III.4), je me suis préoccupé de l'existence d'un dispositif de restitution raisonnablement efficace des échanges plus informels susceptibles d'avoir lieu lors de ces rencontres.

Je me suis attaché à la mise en ligne sur le site internet de la concertation (cf. **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**) des documents utilisés ou des présentations faites lors des diverses actions de concertations conduites par le Syctom ainsi que des comptes rendus ou restitutions établis après les séances.

II.2 Le comité de suivi du projet

Une mention particulière doit être faite du rôle du **comité de suivi** du projet mis en place par le maître d'ouvrage en tant qu'instance de pilotage de la concertation.

Il est composé de 24 membres⁴ regroupant, dans un collège, 13 élus des territoires du bassin versant du site et, dans un collège d'acteurs de 11 membres, les représentants des services de l'Etat, des associations, de l'exploitant, des institutions partenaires et des personnels.

Il s'est réuni à quatre reprises durant la période couverte par ce bilan et examiné notamment les points suivants :

- 11 décembre 2017 : présentation du bilan du garant sur la concertation préalable ; compte rendu de la visite sur le site de Frog Island (GB) ; prochaines étapes du projet ;
- 18 janvier 2018 : présentation des décisions du Comité syndical du 21 décembre 2017 et du dispositif d'annonce de ces décisions mis en œuvre ; présentation du dispositif de concertation à venir ;
- 26 mars 2018 : point d'étape sur l'information du public et l'exposition itinérante ; présentation du Groupe Citoyens ; présentation des prescriptions techniques et architecturales ;
- 26 juin 2018⁵ : avancement du projet ; point d'étape de la concertation.

³ garant.romainville@gmail.com

⁴ Pour la composition détaillée, voir <http://projet-romainville-bobigny.syctom.fr/wp-content/uploads/2017/09/MEMBRES-COMITE-DE-SUIVI-V2.pdf>

⁵ Le garant n'a pu participer à cette réunion, étant retenu par un débat public.

III. LES MODALITES DE LA CONCERTATION

III.1 Le cadre de la concertation

III.1.1 Le calendrier de la concertation

Le déroulement des procédures pour le choix de l'entreprise et des études diverses conduit à une période relativement longue avant que n'intervienne l'enquête publique sur le projet, envisagée en 2021.



Calendrier général du projet

Trois phases peuvent être distinguées dans les échanges avec le public conduits à la fin de l'année 2017 et au cours de l'année 2018 :

- une phase d'information sur les décisions prises par le Sycdom en décembre 2017 sur la consistance donnée au projet ;
- une phase de concertation, durant la période précédant le lancement de l'appel d'offre, portant principalement sur les dispositions à inscrire au cahier des charges de cet appel d'offres, notamment en termes environnementaux ou architecturaux et urbanistiques ;
- une phase de concertation après le lancement de l'appel d'offre pour l'attribution du marché public global de performances portant sur la conception, la reconstruction, l'exploitation et la maintenance du centre : cette phase concerne nécessairement des points plus périphériques au projet du fait des contraintes procédurales (cf.III.1.2 ci-dessous).

III.1.2 Les contraintes juridiques

Le maître d'ouvrage a fait le choix d'un marché public global de performance d'une durée de quatorze ans portant sur la conception, la reconstruction, l'exploitation et la maintenance du centre, marché qui sera attribué à l'issue d'une procédure de dialogue compétitif.

Le lancement de la procédure de consultation est intervenu en avril 2018 et l'attribution de ce marché est envisagée avant la fin de l'année 2019.

Le cadre légal qui est celui du dialogue compétitif comporte des obligations strictes de confidentialité propre au droit de la commande publique, qui vont restreindre les possibilités d'information et de concertation sur le contenu du projet durant une bonne partie de 2018 et 2019.

III.1.3 Le périmètre de la concertation

L'effort d'information et de concertation a porté essentiellement sur tout ou partie des neuf communes de l'EPT Est Ensemble⁶, dans une approche privilégiant les échanges avec les riverains du projet, dès lors que les thématiques abordées étaient plus sur l'avancement, les impacts et l'accompagnement du projet que sur ses fonctions et son opportunité.

III.2 Les campagnes de communication

Les campagnes de communication menées par le maître d'ouvrage ont mobilisé, comme précédemment, les canaux suivants :

- les canaux de presse locale ou spécialisée, y compris un peu de publi-rédactionnel ;
- les bulletins municipaux des communes autour du projet.

Ces moyens ont été particulièrement mobilisés au début de l'année 2018, pour faire largement connaître les options retenues par le Syctom sur le projet.

Deux **lettres d'information** ont été publiées durant la période, en janvier et mai 2018, mises en ligne sur le site, adressées par voie électronique à plus de 1 000 abonnés et distribuées, en plus de 100 000 exemplaires sur les quatre communes les plus proches du site que sont Romainville, Bobigny, Noisy-le-Sec et Pantin.

Ce dispositif a été complété, à partir de février 2018, par un **flash info**, dont dix éditions ont été adressés, par voie électronique, aux abonnés à la lettre d'information.

III.3 Le site internet de la concertation

Le maître d'ouvrage a créé un site internet particulier dédié au projet de Romainville⁷, structuré en trois parties :

- le projet ;
- dialogue et information ;
- exprimez-vous.

⁶ Bagnolet, Bobigny, Bondy, Le Pré Saint Gervais, Les Lilas, Montreuil, Noisy-le-Sec, Pantin, Romainville

⁷ <http://projet-romainville-bobigny.sycdom.fr/>

Le site internet comporte donc les informations à la fois sur le projet, sur ses étapes et sur les événements de la concertation ; il comporte également un espace d'expression ouvert à tous, soit pour formuler des avis, soit pour poser des questions et recevoir les réponses du maître d'ouvrage.

Cette dernière partie, qui avait été fermée à la fin de la concertation préalable, a été réouverte le 22 décembre 2017.

Le garant s'est attaché à ce que le site internet serve de lieu de recueil systématique de l'ensemble des échanges intervenus dans le cadre de la concertation.

19 avis ou commentaires et 7 questions avec leurs réponses ont été déposées, dont **23 recueillis à l'occasion des rencontres de terrain** (cf. III.4). Ont également été mise en ligne dix documents d'information et dix articles de presse.

Sur la période de concertation, le site a été visité par **5 029 personnes différentes**, pour un total de **15 375 pages vues**.

III.4 Les rencontres de terrain

Le Sycotom a renouvelé, entre février et avril 2018, une opération relativement lourde de présence sur le territoire par une série de rencontres de terrain qui ont eu un double but :

- présenter les actions de prévention et de sensibilisation au public (amélioration du geste de tri, lutte contre le gaspillage...);
- présenter les dispositions retenues pour le projet du futur centre de tri de Romainville, en mettant notamment l'accent sur le dispositif de séchage naturel des OMR, sur lequel un quizz avait été élaboré.

Ces rencontres, à la fois pédagogiques et ludiques, étaient organisées autour :

- d'une **exposition** comportant des panneaux d'information sur le Sycotom, le tri des déchets et le projet de reconstruction du centre de Romainville ;
- d'**éléments ludiques** d'accompagnement : quizz, jeux sur les gestes de tri, la « roue du réemploi », le « basket tri ».

L'animation de ces manifestations était assurée par les **éco-animateurs** du Sycotom. Ils se sont efforcés de noter, pour chaque manifestation, le nombre de personnes rencontrées et le nombre de personnes sensibilisées, c'est-à-dire qui ont eu des échanges approfondis avec les éco-animateurs et ont pu leur poser des questions

Les participants pouvaient aussi déposer une contribution sur un registre ouvert.

Treize rencontres ont été tenues, réparties sur sept dates différentes :

- samedi 17 février, au marché de Noisy-le-Sec et de la ferme à Bobigny ;
- samedi 24 février, au marché de l'Eglise et au marché sur l'eau à Pantin ;
- jeudi 1^{er} mars, au Panier balbynien, Canal 93 à Bobigny ;
- samedi 3 mars, à la Journée du logement écologique à Pantin ;
- mercredi 7 mars, aux épiceries Wicasaya à Bobigny et Popote Coop à Noisy-le-Sec ;
- vendredi 16 mars, au marché du centre à Romainville et à l'Université Paris 13 à Bobigny ;
- jeudi 24 mars, à Paysan Urbain à Romainville et à la Maison de quartier des Courtilières à Pantin ;
- 9 au 15 avril, au Cross développement durable des écoliers de Bobigny.

Une note de bilan a été établie par le maître d'ouvrage et mise en ligne sur le site, après échange avec le garant. Au total ont été enregistrés **768 contacts**, parmi lesquels **611 échanges approfondis** avec les éco-animateurs ; sur ces derniers, environ une moitié avait entendu parler du projet et l'autre moitié l'a découvert.

19 observations sur registre et trois questions ont été recueillies ; elles ont été mises en ligne dans la rubrique « exprimez-vous » du site internet de la concertation.

III.5 Le Groupe citoyen

Cette initiative du maître d'ouvrage constitue la partie la plus vivante et la plus productive du dispositif de concertation, durant la période. Elle répond à l'objectif de faire s'exprimer sur le projet les habitants du territoire le plus proche de l'installation projetée et donc de ses impacts directs et de recueillir leurs idées. C'est donc une contribution active, fruit d'un travail collectif et interactif, qui est demandé aux membres du groupe.

III.5.1 Sa mise en place et sa composition

L'objectif que le maître d'ouvrage avait donné à son conseil était de constituer un groupe d'une quarantaine de personnes habitant dans les quelques communes les plus proches du centre et prêtes à accompagner le projet en participant sur une assez longue période –au moins jusqu'à l'enquête publique et probablement au-delà – à des rencontres régulières d'échanges et de travail collectif sur le projet, dans toutes ses dimensions.

Pour donner à ce Groupe citoyen son identité et son autonomie par rapport aux autres instances de rencontre ou de décision liées au projet, il était attendu que les membres de ce groupe aient une expertise d'usage du territoire mais pas nécessairement d'expérience particulière ni sur les déchets ni sur la concertation publique.

Un processus de recrutement par appel téléphonique, malgré près 900 contacts, n'a pas suffi pour constituer le groupe. Il a dû être complété par des contacts directs avec des personnes ayant manifesté de l'intérêt pour le projet, par un dispositif d'appel à volontaires sur le site de la concertation et par l'intermédiaire de diverses structures (associations locales, conseils de quartier ...) et même par deux permanences de terrain à Pantin et à Noisy-le-Sec.

Finalement et après quelques variations – plus d'entrées que de départs – le groupe citoyen comporte **38 membres**, dont 9 participants à des associations locales, avec la répartition suivante :

- 20 femmes ; 18 hommes ;
- 7 habitants de Romainville, 9 de Pantin, 16 de Bobigny et 6 de Noisy-le-Sec ;
- 16 actifs et 22 non actifs.

Les membres des associations représentées au comité de suivi se sont étonnés auprès du maître d'ouvrage comme auprès du garant, de ne pas avoir de participants au groupe citoyen ; certains élus de collectivités territoriales membres du comité de suivi auraient aussi voulu voir leur entité représentée aux réunions du groupe.

Le garant a indiqué, en réponse, que la méthode mise en œuvre par le maître d'ouvrage et son conseil était conforme aux pratiques habituelles pour ce type de dispositif de concertation. Il a insisté sur la nécessité d'éviter le « mélange des genres » entre les différentes instances et sur l'autonomie et l'originalité à donner au Groupe citoyen. Dans cette même logique, il a été convenu que les travaux du Groupe citoyen serait conduits par le conseil du maître d'ouvrage et que peu de collaborateurs du maître d'ouvrage assisteraient aux travaux de ce groupe et que leur rôle se limiterait à répondre, en tant que de besoins, à des questions ponctuelles ou à des besoins de précisions qui surgiraient. C'est ainsi qu'ont été menées les séances du Groupe citoyen.

III.5.2 Les actions conduites en 2018

Les réunions du Groupe se tiennent en fin de soirée, en cours de semaine.

Le Syctom a, en premier lieu, donné l'opportunité aux membres du Groupe citoyen de connaître le centre de Romainville, à l'occasion de deux visites organisées les 13 et 15 février.

Trois séances de travail de groupe ont été tenues sur la période :

- rencontre du 8 mars 2018 : prescriptions environnementales (31 participants) ;
- rencontre du 13 mars : prescriptions architecturales (34 participants) ;
- rencontre du 4 mai : actions pour la sensibilisation aux gestes de tri ; ouverture du site au public (23 participants).

Ces séances, d'une durée d'un peu plus de trois heures, ont été conduites avec très peu de présentations et beaucoup de temps d'échanges et de travail en petit groupe, chaque groupe ayant un animateur appartenant au conseil du maître d'ouvrage. L'expérience a montré la nécessité de séance pas trop longue, avec des ordres du jour pas trop chargés afin de disposer d'un temps de restitution collective suffisant, qui évite que la restitution soit le seul fait des animateurs, à partir de ce qu'ils ont entendu et collecté.

Le comité de suivi a été, à chaque étape, informé de la constitution du Groupe citoyen et des propositions qu'il a formulées.

Les chiffres clés de la concertation au cours de l'année 2018

- Une **campagne de communication sur l'option choisie** pour le projet
- Un **site internet : 5 029 visiteurs uniques**
- **2 lettres d'information** ; 10 flash info
- **13 rencontres de terrain**, couplées à une **exposition itinérante** et des **activités ludiques : 611 contacts** enregistrés
- Un **Groupe citoyen : 38 membres** mis en place ; une séance de visite du site et **trois sessions de travail**

IV. LES PRINCIPAUX ELEMENTS ABORDES AU COURS DE LA CONCERTATION

Les débats qui se sont déroulés ont porté sur différents aspects du projet. Ils peuvent être classés en trois rubriques :

- la consistance et l’opportunité du projet ;
- les prescriptions du cahier des charges de l’appel d’offre ;
- l’accompagnement du projet, pendant sa construction et son exploitation.

IV.1 La consistance et l’opportunité du projet

Les échanges durant la « post concertation » n’ont pas vu s’exprimer à nouveau les contestations qui avaient pu être formulées, au cours de la concertation préalable, sur l’opportunité et le dimensionnement du projet, ce qui ne veut pas dire que celles et ceux qui s’exprimaient alors contre le projet l’ont tous accepté.

Ce sont principalement dans les rencontres de terrain que des opinions globalement positives se sont exprimées, associées à un intérêt également positif pour la réduction des quantités de déchets ménagers produites et sur l’amélioration des pratiques de tri.

IV.2 Les prescriptions du cahier des charges de l’appel d’offre

Les apports de la concertation au cours de l’année écoulée sont essentiellement constitués par ceux du Groupe citoyen.

Au cours de deux rencontres, le Groupe a abordé successivement les éléments suivants du cahier des charges de l’appel d’offres sur le projet :

- les prescriptions environnementales ;
- les prescriptions architecturales.

Les échanges ont fait apparaître un certain nombre de préoccupations relevant des deux rubriques à la fois.

La distinction a, par ailleurs, été faite entre la période de travaux et la période d’exploitation.

IV.2.1 Prescriptions environnementales

Les réflexions du Groupe citoyen ont fait émerger plusieurs souhaits :

- faire un bâtiment exemplaire sur le plan énergétique et écologique : panneaux solaire, bâtiment à énergie positive, utilisation de matériaux naturels ;
- préserver et favoriser la biodiversité sur le site : récupération des eaux de pluie, ruches, toit végétal ;
- réduire les nuisances potentielles : confinement et étanchéité ;
- réduire l’impact du transport fluvial en examinant la possibilité de barges à motorisation électrique ou au biocarburant ;
- ouvrir la ressourcerie au public et la doter de moyens ;
- étendre l’expérimentation de collecte des déchets alimentaires avec la participation des habitants ;

- faire du centre un outil fort de sensibilisation.

IV.2.2 Prescriptions architecturales

Le Groupe citoyen a proposé de :

- Inscrire le projet dans son contexte territorial en travaillant les formes, les façades, les toitures ;
- rendre visible son fonctionnement intérieur ; transparence, accès du public ;
- utiliser des matériaux à impact environnemental plus faible ;
- s’assurer que la modification du carrefour d’accès avec l’ex-RN3, jugée plutôt positivement, ne remet pas en cause la fluidité du trafic sur cet axe ;
- soigner l’aménagement du chemin de halage et de sa couverture, en lui donnant une structure ouverte, en veillant à son éclairage et en y implantant animation et usages.

IV.2.3 Prescriptions particulières pour la période de travaux

Le Groupe citoyen a insisté, pour cette période initiale de mise en œuvre du projet, sur les aspects suivants :

- la réduction des nuisances de chantier, notamment le bruit et les circulations routières ;
- la création d’un groupe sentinelle et un observatoire des nuisances, pour assurer un suivi et le faire partager ;
- la part faite aux emplois locaux ;
- l’information sur le déroulement du chantier et l’accès au chantier à des fins pédagogiques pour une variété de publics.

IV.3 L’accompagnement du projet

Les deux thématiques abordées, dans ce cadre, par le Groupe citoyen ont été

- l’ouverture du site au public ;
- la sensibilisation aux gestes de tri en amont de la mise en service de la future installation,

en distinguant, pour chacune de ces thématiques, les trois cibles que sont potentiellement les familles, la vie locale et les scolaires.

La méthode d’animation retenue pour cette session, a conduit à la production d’un scénario par table sur chaque thématique, soit au total huit scénarios.

IV.3.1 L’ouverture du site au public

Les quatre scénarios proposés sont :

- « visite de la salle pédagogique », qui montre la structure d’une salle pédagogique sur le site et sa visite par une famille ;
- « la salle pédagogique éphémère », qui donne à cette installation une dimension multi-usages et une animation par le territoire ;
- un « lieu d’animations », associant visites, ressourceries, animations interactives ... ;
- la « kermesse du tri », qui se tiendrait une fois par an sur le site.

IV.3.2 La sensibilisation aux gestes de tri

Le Groupe citoyen a construit les quatre propositions suivantes :

- le concours « top chef zéro déchet », à organiser pour les scolaires ;
- « trier en s’amusant », jeu de société pour les jeunes ;
- « la campagne sérieuse », campagne de communication et de sensibilisation tournée vers les habitants du territoire ;
- « le geste citoyen », application mobile pour réduire les décharges sauvages, en permettant aux habitants de les signaler dès leur apparition.

IV.4 Une synthèse des opinions exprimées

Dans les rencontres de terrain, comme dans les échanges au sein du groupe citoyen, s’exprime assez nettement une opinion qui contraste un peu avec ce qui a pu être entendu au cours des séances publiques de la concertation préalable : les habitants du territoire expriment le souhait de faire de **l’installation de traitement de déchets urbains**, dès lors qu’elle va rester sur leur territoire, une installation exemplaire pour qu’elle devienne un **élément de valorisation de ce territoire** et, d’une certaine façon, de **fierté pour ses habitants**.

Ils expriment également une attente de **transparence du maître d’ouvrage** sur ses décisions et ses actions, que ce soit durant la période de développement du projet, durant la période de travaux et durant la période d’exploitation.

Ils adhèrent, globalement, aux principes de pratiques de **réduction et de tris des déchets ménagers**. Ils considèrent que les améliorations en la matière passent par des modifications des comportements qui requièrent l’adhésion des habitants et qu’elles impliquent des **efforts de communication et de pédagogie** ouverts dont l’installation de Romainville peut servir de cadre.

V. LES RECOMMANDATIONS DU GARANT

Les pratiques d'information et de concertation avec le public mises en œuvre par le maître d'ouvrage au cours de cette première année de « post concertation » paraissent au garant à la fois conformes à ses obligations législatives et réglementaires comme aux engagements qu'il avait pris à l'issue de la concertation préalable.

Le garant recommande donc au maître d'ouvrage la poursuite de la démarche dans le même esprit et selon les mêmes modalités, sans exclure les adaptations rendues nécessaires par le murissement du projet.

Il insiste sur l'importance de donner au Groupe citoyen un retour sur la façon dont sont prises en compte les propositions qu'il a émises.



Commission nationale
du **débat public**

244 boulevard Saint-Germain
75007 Paris - France
T. +33 (0)1 44 49 85 50
contact@debatpublic.fr
www.debatpublic.fr